



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-4066

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 408960

DOSSIER N^o : 601

Objet : Shell Canada Limitée
Demande de visa

Vu la demande présentée le 18 décembre 2001;
vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu la partie 2 de la norme canadienne 44-102;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi;

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le:

visa pour le prospectus simplifié du 18 décembre 2001 de Shell Canada Limitée concernant le placement de 500 000 000 \$ de billets à moyen terme (non garantis).

Le visa prend effet le 18 décembre 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

JAL/lb